



Règlement de sélection Last Chance Regatta 2024

Ce document contient les règles de **Sélection Interne** sur base desquelles Belgian Sailing nomme les *Teams* pour la participation à la Last Chance Regatta.

1. Objectif

Le but de ce règlement est de désigner le(s) *Team(s)* le(s) **plus prometteur(s) pour une performance de haut niveau lors de la Last Chance Regatta** dans les classes iQFoil hommes, Formula Kite hommes, 49er et Nacra 17, **sur base de critères prédéterminés**.

2. Définitions

Sélection interne : procédure dans laquelle il est déterminé quel(s) *Team(s)* sera/seront désigné(s) par Belgian Sailing pour participer à la Last Chance Regatta 2024.

Critères de sélection internes : critères de sélection qui déterminent quel(s) *Team(s)* sera/seront désigné(s) par Belgian Sailing pour participer à la Last Chance Regatta 2024.

Team : la personne physique ou le groupe de personnes physiques qui s'est inscrit via le formulaire d'inscription adressé à Belgian Sailing (annexe 1) pour être éligible à la participation à la Last Chance Regatta 2024. Un *Team* est composée d'1 personne dans les classes individuelles (iQFoil, Formula Kite) et de 2 personnes dans les classes doubles (49er, Nacra 17).

Résultat final : la place dans le *résultat final* d'une *Epreuve valide*, déterminée conformément aux [Règles de Voile de Compétition 2021-2024](#). La validité d'une épreuve est déterminée par l'avis de course.

Commission Nationale de Sélection Olympique Belgian Sailing : une commission composée du directeur technique de la WWSV, du coordinateur sportif principal de la WWSV et de 2 secrétaires responsables de la FFYB.

3. Principes et conditions de nomination

3.1 Pour être éligible en tant que *Team* désigné par Belgian Sailing pour participer à la Last Chance Regatta en 2024 :

- a. **La Belgique, en tant que pays, s'est vu attribuer une ou plusieurs places de quota pour la classe olympique concernée** pour participer à la Last Chance Regatta en 2024.

et

- b. Le *Team* doit s'être inscrit **pour participer à la sélection interne** de la classe olympique concernée – conformément à l'article 3.2 ;

Royal Belgian Sailing Federation – Chaussée de Vilvoorde 1A – 1000 Bruxelles

www.belgiansailing.be info@belgiansailing.be

et

- c. Au moment de l'inscription pour participer à la *Sélection Interne*, tous les membres du *Team* **doivent être membres d'un club affilié à la WWSV ou à la FFYB et tous les membres doivent remplir les conditions d'éligibilité à la '[World Sailing Eligibility](#)'**.

et

- d. Le *Team* doit **répondre aux Critères de sélection internes de la classe olympique concernée**.

3.2 Un *Team* peut se porter candidat pour participer à la *Sélection Interne* en **envoyant le formulaire d'inscription avant le 31 décembre 2023** (annexe 1). Le *Team* qui postule déclare connaître et accepter les règles du présent règlement de sélection.

3.3 Si le *Team* désigné par Belgian Sailing pour participer à la Last Chance Regatta en 2024 se retire ou doit se retirer pour quelque raison que ce soit, la *Commission de Sélection* peut désigner un autre *Team* en appliquant la procédure de *sélection interne* telle que décrite dans le présent règlement de sélection, à l'exclusion du *Team* qui s'est retiré.

4. Sélection interne pour les classes iQFoil hommes, Formula Kite hommes et 49er

4.1 Dans les classes **iQFoil hommes, Formula Kite hommes et 49er**, **une place de quota** est attribuée pour participer à la Last Chance Regatta en 2024.

4.2 Si un seul **Team** remplit les conditions décrites aux articles 3.1a, 3.1b et 3.1c, ce *Team* sera désigné pour participer à la Last Chance Regatta en 2024.

4.3 S'il y a **plus d'un Team qui remplit les conditions décrites aux articles 3.1a, 3.1b et 3.1c**, ce sera le *Team* qui répond aux critères de sélection internes qui sera désigné pour participer à la Last Chance Regatta en 2024. Dans ce cas, le *résultat final de la compétition de sélection* indiquée dans le tableau 1 sera considéré comme la compétition de sélection pour la *sélection interne*.

Table 1. Compétitions de sélection par classe pour la participation à la Last Chance Regatta

Classe	Concours de sélection
iQFoil Homme	Championnats du monde de Lanzarote 26 janvier – 3 février 2024
Formula Kite Homme	Championnats d'Europe Murcie 16 – 24 mars 2024
49er	Championnats du monde Lanzarote 4 – 10 mars 2024

4.4 Si un *Team* n'est pas en mesure de participer à la compétition de sélection ou seulement partiellement en raison d'une défaillance matérielle ou de maladie ou d'une blessure avérée, attestée par un médecin du *Team* belge et, de ce fait, ne remporte pas la *sélection interne*, la *Commission Nationale de Sélection Olympique Belgian Sailing* peut décider quel *Team* sera à sélectionner pour la Last Chance Regatta 2024. Dans ce cas, cette commission prendra sa décision, non plus sur la base de la *Sélection interne*, mais sur base des résultats finaux lors des *World Cups*, des *Championnats d'Europe* et des *Championnats du monde* en 2023, le cas échéant.

- 4.5** Si la compétition de sélection incluse dans la sélection *interne* n'est pas une épreuve valide, la *Commission Nationale de Sélection Olympique Belgian Sailing* décidera, *le cas échéant*, quel *Team* sera sélectionné pour participer à la Last Chance Regatta 2024, sur base des *résultats finaux* des Coupes du monde, des Championnats d'Europe et des Championnats du monde en 2023.

5. Sélection interne pour la classe Nacra 17

- 5.1** Dans la classe Nacra 17, **au moins une place de quota** est attribuée pour participer à la Last Chance Regatta 2024. Un **maximum de trois places de quota** peut ou non être attribué à la Belgique par l'organisation de la Last Chance Regatta 2024.
- 5.2** S'il y a **autant ou plus de Teams que de places de quota** et que ces *Teams* remplissent également les conditions décrites aux articles 3.1a, 3.1b et 3.1c, les places de quota seront remplies avec les *Teams*, dont la composition d'équipe est déterminée par la *Commission Nationale de Sélection Olympique Belgian Sailing*.
- 5.3** Dans le cas où il n'y aurait pas de participation au Trophée Princesse Sophia à Palma de Majorque du 1er au 6 avril 2024, la période de *sélection interne* s'étendrait du 14 décembre 2023 au 31 mars 2024.

En cas de participation au Trophée Princesse Sophia à Palma de Majorque du 1er au 6 avril 2024, la période de *sélection interne* s'étendra du 14 décembre 2023 au 6 avril 2024.

La *Commission Nationale de Sélection Olympique Belgian Sailing* décidera quels *Teams* seront désignés pour participer à la Last Chance Regatta en 2024 en concertation avec l'entraîneur des Nacra 17, le préparateur physique et le psychologue du sport sur la base des critères suivants (non exhaustifs), dans un ordre aléatoire :

- Résultats des courses et des événements valides, en tenant compte des blessures, des maladies, des défaillances matérielles ou d'autres circonstances imprévues pendant la période de *sélection interne*
- Progression à l'entraînement et en compétitions sur le plan technique et tactique pendant la période de *sélection interne*
- Suivi du programme physique, de la condition physique et de la progression
- Compatibilité du Team
- Mentalité et attitude sportives de haut niveau